

GUIDE D'UTILISATION
Pour le Médecin traitant

**FEUILLE DE PRESCRIPTION, DE
DELIVRANCE ET ADMINISTRATION
DES TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX**

EN HOSPITALISATION A DOMICILE

« TRIPTYQUE »



Ce document a été réalisé en collaboration avec le groupe inter-HAD de la région Nord-Pas-de-Calais.

La feuille de prescription et administration des traitements médicamenteux a été validée par l'Omédit, l'ordre des médecins, l'ordre des pharmaciens et l'URMEL.

The image shows two pages of the Triptyque form. The left page is titled 'Ordonnance Médicaments' and contains fields for patient information, medication details, and a section for the prescriber's signature and stamp. The right page is titled 'FICHE D'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS PAR JOUR' and is a grid for recording medication administration over time.

Objectifs du Triptyque :

En tant qu'établissement de santé, les établissements d'Hospitalisation à Domicile doivent impérativement remplir certaines obligations réglementaires et assurer la sécurité du patient vis-à-vis de la iatrogénie médicamenteuse évitable.

C'est pourquoi, les établissements d'Hospitalisation à Domicile doivent utiliser un support unique (Triptyque) regroupant :

- ❖ Les prescriptions médicales.
- ❖ La traçabilité de la dispensation des médicaments prescrits.
- ❖ La traçabilité de l'administration des traitements médicamenteux.

Le Triptyque permet de répondre aux exigences de la Haute Autorité de Santé et du Contrat de Bon Usage du Médicament :

- ❖ Conformité des prescriptions médicales.
- ❖ Traitements médicamenteux **non recopiés** dans le dossier de soins par le personnel soignant.
- ❖ Traçabilité de chaque acte réalisé.
- ❖ Identification et signature des rédacteurs.....

Où trouver le document ?

A L'admission du patient, le triptyque est mis à disposition dans le dossier de soins au domicile du patient.

Volet 1 : Ordonnance Médicaments.

Volet 2 : Duplicata pour le pharmacien d'officine.

Volet 3 : Fiche d'administration des traitements médicamenteux.

Il est obligatoire :

- d'écrire avec le stylo numérique pour que les feuillets soient lisibles et les données transférées dans le dossier patient informatisé.
- de prescrire un seul médicament par ligne.

En tant que Médecin Prescripteur, Que dois-je faire?

La prescription médicale comporte les traitements médicamenteux pour 7 jours renouvelables.

Si le volet est entièrement utilisé, que la feuille d'administration est complète ou lors de prescription complémentaire, utilisez un nouveau document à disposition au domicile du patient.



© dinostock

- Apposez votre tampon et signature dans la case correspondante.
- Prévoyez une nouvelle visite du patient sous quatre semaines pour renouveler les prescriptions.

Coordonnées pour joindre les HAD ou les médecins coordonnateurs HAD

Hôpital à Domicile du **Cambrésis**
93 Ter, rue Victor Watremez
59157 BEAUVOIS EN CAMBRESIS

☎ 03 27 72 07 50 📠 03 27 72 07 60
✉ had.cambresis@mutualite-nord.fr

Docteur Pierre Szabla

📞 06 32 55 56 44

Pierre.szabla@mutualite-nord.fr

Hôpital à Domicile **du Douaisis**
Zone du Parc des Prés Loribes
59128 FLERS EN ESCREBIEUX

☎ 03 27 71 39 19 📠 03 27 71 39 29
✉ had.douaisis@mutualite-nord.fr

Docteur Dominique Perrin

📞 06 32 55 37 94

dominique.perrin@mutualite-nord.fr

Hôpital à Domicile **de Flandre Maritime**
Z.A.C du Pont Loby
74 avenue Jean Monnet
BP 99025
59 951 DUNKERQUE Cedex 1

☎ 03 28 69 93 93 📠 03 28 60 59 08
✉ had.flandremaritime@mutualite-nord.fr

Docteur Henri Mathevon

📞 06 73 34 92 53

henri.mathevon@mutualite-nord.fr

